

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 octobre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-001-16648/24/BM

**■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention annuelle d'objectifs avec l'association PEGASE relative à l'attribution d'une subvention pour la réalisation du salon "AEROSUD" - MGDIS n°5952
100911**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n° IVIS-001-15192/23/BM, le Bureau de la Métropole a approuvé l'attribution d'une subvention spécifique à l'Association PEGASE (Pôle SAFE) pour la réalisation du salon Aérosud, dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs au titre de l'exercice 2024, signée le 02 février 2024 (Dossier MGDIS n°5952).

Ce soutien au Pôle de compétitivité SAFE, porté par l'association PEGASE, s'inscrit dans la logique et correspond aux grandes orientations de l'Agenda du développement économique approuvé en juin 2022. En effet, par cette action la Métropole œuvre à soutenir l'une des six filières d'excellence de sa stratégie économique, avec la filière « Aéronautique et Mécanique », mais aussi à faire d'Aix-Marseille-Provence une « Métropole productive, compétitive, et innovante », une « Métropole Attractive et ouverte sur le Monde », ainsi qu'une « Métropole entrepreneuriale et facilitant la vie des entreprises ».

Initialement, l'édition 2024 du salon Aérosud devait se dérouler à la fin du mois de septembre dans l'enceinte de la base aérienne 125 à Istres, mais ce site a été désigné par le chef d'Etat-Major de l'armée de l'Air et de l'Espace pour organiser un grand meeting aérien les 28 et 29 septembre 2024.

En conséquence, la programmation du salon Aérosud a dû être réétudiée. Le pôle SAFE a donc envisagé un nouveau format pour ce salon à l'occasion du meeting aérien des 28 et 29 septembre via l'installation d'un Pavillon innovation ainsi que l'organisation de rencontres d'affaires sur le site de l'Arena à Aix-en-Provence le 21 novembre 2024. Ce changement a eu un impact sur le budget prévisionnel de l'événement puisque le nombre de stands commercialisables sur le Pavillon innovation a été réévalué à la baisse du fait de sa capacité d'accueil restreinte.

Dans cette situation, le niveau des recettes prévisionnelles a également subi une baisse de 55 327 € et les dépenses prévisionnelles ont dû être retravaillées par l'association afin d'équilibrer le nouveau budget prévisionnel en dépenses et en recettes.

Néanmoins, l'intérêt de l'événement au regard des objectifs de l'Agenda du développement économique métropolitain et en particulier de son intérêt pour la filière sont maintenus puisque ce salon vise à :

- Favoriser le business et les opportunités de projets pour les acteurs du territoire avec la participation de structures nationales et internationales,
- Promouvoir le potentiel industrie/recherche régional des filières aéronautique, spatiale, défense, au niveau national et international,
- Promouvoir les outils structurants de la Région Sud : plateformes technologiques, zones d'activité, grands projets...,
- Mettre en lumière le territoire de la Métropole, ses acteurs et ses infrastructures.

Ainsi, il est proposé l'approbation d'un avenant n°1 à la convention initiale n° Z240164COV signée le 02 février 2024 ayant pour objet d'entériner le nouveau budget prévisionnel de l'action et la modification du montant du soutien apporté par la Métropole lequel s'établit désormais à 20 K€.

Le présent avenant modifie l'article 4.1 « *budget prévisionnel de l'action* » et l'article 4.2 « *participation de la Métropole et les modalités de calcul de la subvention* » de la convention annuelle d'objectifs.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant approbation de l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 portant approbation du Règlement Budgétaire et Financier modifié ;
- La délibération n° IVIS-001-15192/23/BM du Bureau de la Métropole du 7 décembre 2023 portant sur l'attribution d'une subvention à l'association PEGASE (Pôle SAFE) et l'approbation d'une convention.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole entend maintenir son soutien à l'association PEGASE (Pôle SAFE) à hauteur de 20 000 euros pour l'organisation de l'édition 2024 du salon Aérosud.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 à la convention annuelle d'objectifs avec l'Association PEGASE (Pôle SAFE) ci-annexé.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal Métropolitain 2024, en section de fonctionnement, chapitre 65 - fonction 67 - nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4SFDT ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Industrie

Jean-Pascal GOURNES